

ESTIMER LA POPULATION PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de [moyen terme](#) du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis de moyen terme étudié lors de cette séance :

Avis n° 6: Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission Territoires a pris connaissance des travaux pionniers réalisés pour estimer la population présente sur les territoires. Ces travaux ont mis en évidence les multiples enseignements et utilités de ces estimations, pour l'aménagement des territoires et le calibrage des équipements et services, mais aussi la délimitation des zonages d'études, l'étude de la ségrégation socio-spatiale et de la mixité sociale, l'évaluation de l'attractivité des territoires, l'étude des rythmes territoriaux, etc.

Des limites persistent toutefois car les estimations faites à partir de données massives (notamment de téléphonie mobile) permettent d'observer les variations quantitatives de populations sans les caractériser finement. Celles réalisées à partir de données d'enquête (Mobilité, Tourisme, etc.) sont à l'inverse riches d'informations concernant le profil des personnes présentes et leurs motifs de présence, mais elles ne permettent pas d'observer les variations hebdomadaires ou mensuelles et certaines ne couvrent que les espaces urbains.

La commission encourage ainsi la statistique publique à poursuivre les travaux permettant d'estimer la fréquentation du territoire en collaboration (avec les opérateurs, la recherche, les acteurs publics) afin d'enrichir et améliorer la qualité de l'information disponible. Les deux types de sources de données – données massives et données d'enquête – étant complémentaires,

- elle recommande de maintenir et développer autant que possible les enquêtes de Mobilité (taille des échantillons, couverture géographique, fréquence) selon une méthodologie commune ;

- elle encourage la diffusion en open-source de l'ensemble des traitements statistiques effectués sur les données utilisées pour estimer la population présente.

La commission suivra les travaux menés au niveau européen (élaboration de méthodologies et outils communs) ainsi que la mise en œuvre du règlement européen 223 qui vise notamment à faciliter l'accès aux données privées pour la statistique publique.